



Assemblée communale ordinaire

12 DECEMBRE 2023

Au restaurant Le Sarrazin | 20h00 |

L'assemblée communale est fréquentée par **45 membres**.

Scrutateur	: M. Blaise Rey (La Corbaz)
Scrutateur	: M. François Bovigny (Formangeires)
Auditeurs libres	: 4
Excusés	: Mme Gwenaëlle Ecoffey, Conseillère communale : Mme Marie Lyse Bapst [La Corbaz] : M. et Mme Reynald et Nathalie Olivier [La Corbaz]

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13.05.2023
2. Budget 2024
 - 2.1 Budget de résultats
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.2 Budget des investissements
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
3. Concept global de circulation : présentation du rapport Team+
4. Départ à la retraite de notre Chère Administratrice des finances, Mme Chantal Sottas
5. Divers

A 20h00, M. Denis Grandgirard, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par l'envoi d'un tout-ménage à la population et par affichage au pilier public. Tous les éléments en lien avec le tractanda ont également été publiés sur le site internet de la commune.

PREAMBULE

M. Denis Grandgirard, Syndic, souhaite la bienvenue à M. Jean-Daniel Guisolan, nouvellement élu au sein du Conseil communal. Il est en charge des dicastères de l'enseignement et de la formation, de la petite enfance, de l'accueil extrascolaire, du culte et du cimetière.

Des remerciements sont également adressés à Mme Barbara Monney-Wicht, ancienne conseillère communale, pour le travail accompli tout au long de son mandat et qui a fait le choix de quitter le Conseil communal pour pouvoir se consacrer pleinement à son avenir professionnel.

1. approbation du procès-verbal du 13.05.2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était disponible sur le site internet de la commune ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2023 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
45	0	0	0

2. BUDGET 2024

2.1 Budget de résultats

a) Présentation

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, responsable des finances, qui présente au moyen d'une projection, le budget de résultats 2024.

Le budget de **résultats 2024** laisse apparaître un **déficit de CHF 69'931.00**.

Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation des différentes charges liées pour un montant total de CHF 295'500.00.

Avec MCH2, les recettes fiscales qui seront encaissées en 2024 mais qui concernent des impôts des années précédentes, ne doivent pas être mises au budget. Ces recettes doivent être considérées comme des recettes extraordinaires. Elles se montent à environ CHF 200'000.00.

Le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver le budget de résultats 2024, tel que commenté et qui présente un total de charges de **CHF 5'414'965.00** et des revenus de **CHF 5'345'034.00**, soit un déficit de **CHF 69'931.00**.

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière.

b) Rapport et préavis de la commission financière

M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière, fait lecture de son rapport. « Les membres de la commission financière se sont réunis le 15 novembre 2023 pour examiner le budget du compte de résultats 2024 qui présente un résultat légèrement déficitaire de **CHF 69'931.00**, soit 1,3% des revenus du budget, dû à une prudence supplémentaire imposée par la norme MCH2. Ce déficit budgétaire ayant été expliqué de manière plausible et les probabilités que les comptes effectifs soient finalement bénéficiaires étant jugées relativement grande, la commission financière propose à l'assemblée communale, d'accepter le budget de résultats 2024 tel qu'il a été présenté ».

c) Approbation

Le budget de résultats 2024 est soumis au vote de l'assemblée communale, **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
39	0	6	0

2.2 Budget des investissements

a) Présentation

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, responsable des finances, qui présente au moyen d'une projection, le budget des investissements 2024.

Le budget des **investissements 2024** laisse apparaître un **excédent de charges de CHF 1'296'000.00**. Il se compose uniquement de reports d'investissements qui ont déjà été approuvés lors de précédentes assemblées communales, mais dont les travaux se réaliseront en 2024.

Investissements 2024 (déjà approuvés)	Montants
Réaménagement de la route de Pensier à Cormagens et création d'un trottoir (approuvé le 14.12.2021)	+ 620'000.00
Réaménagement de la route du Vallon à La Corbaz et modération de vitesse (approuvé le 14.12.2021)	+ 162'300.00
Redimensionnement du collecteur eaux claires à Lossy et bassin de rétention (approuvé le 13.12.2022)	+ 672'000.00

Crédit d'étude pour redimensionnement du collecteur eaux claires à Lossy, 2ème étape (approuvé le 13.12.2022)	+ 3'000.00
Crédit d'étude pour la protection des crues et revitalisation du ruisseau des Riaux (approuvé le 01.06.2021)	+ 3'800.00
Total des charges d'investissements	+ 1'461'100.00
Revenus d'investissements 2024	
Taxes de raccordement eau potable	50'000.00
Taxe de raccordement eaux usées	80'000.00
Subventions fédérales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz	18'900.00
Subventions cantonales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz	16'200.00
Total des produits d'investissements	165'100.00
Excédents des charges des investissements	1'296'000.00

Le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver le budget des investissements 2024, tel que commenté et qui présente un total de charges de **CHF 1'461'100.00** et des revenus de **CHF 165'100.00**, soit un excédent de charges de **CHF 1'296'000.00**.

Aucune question n'étant formulée, la parole est donnée à M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière.

b) Rapport et préavis de la commission financière

M. Laurent Gassmann, Président de la commission financière, fait lecture de son rapport. « Les membres de la commission financière se sont réunis le 15 novembre 2023 pour examiner le budget des investissements 2024. Ce dernier ne comprend pas de nouveaux investissements, mais uniquement ceux ayant déjà été approuvés lors de précédentes assemblées, qui n'ont pas encore pu être entièrement réalisés à ce jour. Dès lors, la commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver le budget des investissements, tel qu'il a été présenté ».

c) Approbation

Le budget des investissements 2024 est soumis au vote de l'assemblée communale, **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
39	0	6	0

3. CONCEPT GLOBAL DE CIRCULATION TEAM+

La parole est donnée à M. Lionel Jordan, responsable des routes, qui procède au moyen d'une projection à la présentation du rapport Team+.

L'étude avait pour objectif d'établir une vue d'ensemble des problématiques de mobilité sur le territoire communal. Le bureau d'ingénieurs a eu pour mandat de proposer au Conseil communal un diagnostic complet pour les différentes formes de mobilité, afin de déterminer les diverses possibilités d'interventions lors de réaménagements routiers. Cette étude servira d'outil de travail pour le Conseil communal et les bureaux d'ingénieurs avec lesquels la commune fera le choix de collaborer dans le futur. L'objectif principal est de réduire au maximum la vitesse des usagers qui reste très élevée en certains endroits, de sorte à maintenir la sécurité des usagers, principalement celle des écoliers et d'essayer de limiter le trafic, la commune étant devenue un lieu de transit pour les pendulaires. La configuration des routes ne permet pas aisément de réaliser des trottoirs, raison pour laquelle le Conseil communal se doit d'étudier toutes les alternatives possibles de réaménagements qui puissent satisfaire à l'ensemble de la population. Les différents projets à l'étude seront présentés à la population au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le rapport Team+ est à disposition de la population sur le site internet de la commune. M. Lionel Jordan, Conseiller communal, se tient volontiers à disposition des citoyens pour répondre à leurs éventuelles questions.

La parole est donnée l'assemblée.

Mme Mireille Bovigny (Formanqueires) souhaite revenir sur la mise en place de la zone 30 à Formanqueires. Suite au réaménagement de ce tronçon, le canton avait exigé la suppression du passage à piétons. Elle constate toutefois que dans certaines communes, les passages à piétons ont malgré tout été maintenus dans ce type de zone. Aussi, elle demande si la commune ne pourrait pas revoir cette situation, d'autant plus qu'il y a passablement d'enfants qui se rendent quotidiennement à pied à l'école. Il est important de pouvoir assurer leur sécurité.

M. Lionel Jordan lui répond que la suppression du passage piétons a effectivement été imposée par le canton et que la commune s'était déjà battue à l'époque avec le service de la mobilité pour son maintien, mais sans succès. Les passages sont autorisés s'ils se trouvent à proximité d'une école. Il prend cependant bonne note de la remarque et tentera une nouvelle fois de poser la question au service des ponts et chaussées, sans grande conviction que ce service puisse adhérer à la requête.

M. Michael Pillonel (Lossy) constate que le haut de Lossy, à proximité du restaurant du Sarrazin, ne fait pas partie des secteurs où une intervention est préconisée par l'étude Team+.

M. Lionel Jordan lui répond qu'effectivement, cette partie de Lossy n'est pas une priorité pour des aménagements futurs et que l'étude vise principalement le tronçon où il serait possible d'envisager des mesures ou des réalisations qui permettraient de privilégier le déplacement des enfants à pied.

M. Laurent Gendre (Lossy) demande si la commune a déjà défini un ordre de priorité dans la réalisation de projets ?

M. Lionel Jordan répond que dans l'immédiat, le Conseil communal a décidé de se concentrer sur la route communale du Vallon à La Corbaz, dont l'investissement a déjà été voté lors d'une précédente assemblée. Après quoi, l'étude se portera sur les autres secteurs de la commune.

M. Sophiane Mazouni (Lossy) souhaite savoir si le Conseil communal pourrait revoir l'ordre de priorité de ses projets. Selon lui, la route des Sarrazins est dangereuse et mérite qu'on y prête une attention particulière. Actuellement, la commune impose des restrictions au niveau des transports scolaires, en raison d'un manque de places dans les bus. Si les enfants doivent se déplacer à pied jusqu'à l'école, il faut que les trajets en question puissent être sécurisés au maximum.

M. Lionel Jordan lui répond que le Conseil communal a bien pour objectif d'assurer au maximum la sécurité des écoliers sur le trajet de l'école. La problématique des transports scolaires sera bien évidemment prise en considération. Il rappelle aussi qu'un mandat est actuellement en cours auprès d'un bureau d'ingénieurs pour le réaménagement des routes communales des Sarrazins, des Riaux et de la Chapelle, suite à un crédit d'étude voté lors d'une précédente assemblée.

4. DEPART A LA RETRAITE DE MME CHANTAL SOTTAS ADMINISTRATRICE DES FINANCES

Madame Chantal Sottas, administratrice des finances, ayant décidé de partir en pré-retraite après 30 ans de services à la fin de cette année 2023, le Syndic, M. Denis Grandgirard, a tenu à lui adresser un petit message d'adieu :

« Chère Chantal,

Aujourd'hui, je suis extrêmement honoré de prendre la parole pour rendre hommage à une collaboratrice extraordinaire, qui laissera une empreinte indélébile dans notre commune.

Il est rare de rencontrer quelqu'un qui incarne à la fois l'excellence professionnelle et la gentillesse avec autant de ferveur. Notre chère Chantal a démontré des qualités exceptionnelles dans chacune de ses actions et cela a eu un impact direct sur notre travail et sur nous, en tant que personnes.

Au-delà de son talent et de son dévouement professionnel, Chantal a su cultiver un environnement chaleureux et encourageant pour nous tous. Elle a toujours été là pour nous soutenir, nous guider et nous encourager à donner le meilleur de nous-mêmes.

Son départ va laisser un vide que nous ne pourrions pas facilement combler. C'est une partie de l'histoire de Lossy qui s'en va après 30 ans de bons et loyaux services. Depuis 1993, elle a côtoyé pas moins de 5 syndics et 34 conseillers.

Pour avoir travaillé avec Chantal pendant plus de 10 ans en tant que responsable des finances, je dois avouer qu'elle a toujours eu à cœur de veiller à ce que les finances de la commune restent saines. On peut dire qu'elle gérait les finances communales comme si c'était ses propres deniers...

Il faut également relever, qu'en plus de la gestion des finances communales, elle a créé et mis en place, avec Sabine Gauthier, l'école maternelle de La Sonnaz.

Pour son immense dévouement, le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal, lui adressent un grand et chaleureux MERCI.

Nous tenons encore une fois à te remercier pour toutes ces années de service exceptionnel et nous te souhaitons tout le succès et le bonheur dans tes projets futurs.

Tu vas nous manquer...

Tu vas me manquer...

Bon vent à toi Chantal et à toi Jean-Claude et profitez bien des années à venir car elles passent très très vite... »

5. DIVERS

5.1 Ruisseaux

M. Alain Werro (La Corbaz) demande si la commune prévoit également des aménagements aux abords des ruisseaux. Il pense particulièrement à la réalisation d'un sentier qui permettrait de relier les villages de la commune de La Sonnaz entre eux, voire même de rejoindre la commune de Belfaux.

M. Denis Schwab répond que de tels aménagements ne sont pas encore à l'ordre du jour du Conseil communal. Toutefois, il prend bonne note de cette remarque.

M. Denis Grandgirard tient à préciser que les exécutifs de Sarine-Nord ont décidé de se rencontrer plus régulièrement, dans le but de pouvoir aborder différents sujets et voir s'il y aurait une synergie entre les communes à collaborer ou s'entraider dans le cadre de certains dossiers. L'aménagement d'un sentier le long du ruisseau sera très probablement discuté dans le cadre d'une de ces rencontres.

Plus aucune question n'étant formulée, M. Denis Grandgirard clôt cette assemblée à 20h45 et remercie l'ensemble des citoyens présents pour le bon déroulement des débats.

Il souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et invite les participants à partager le verre de l'amitié.

La Secrétaire communale :

Monica Zurkinden

Le Syndic :

Denis Grandgirard